

Montréal, le 11 mars 2015

Par courriel et par la poste

Me Dominique Neuman 1535, rue Sherbrooke ouest Rez-de-chaussée, local Kwavnick Montréal (Québec) H3G 1L7

Objet:

Suivis des décision D-2012-127 et D-2014-101 relatives au projet LAD

Votre dossier: 30643

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception, au nom de Madame Diane Jean, présidente, de votre envoi du 5 mars 2015 relatif aux ordonnances que vous souhaitez que la Régie émette dans le cadre du suivi mentionné en titre.

La Régie a été informée par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) que le suivi requis par la Régie du projet LAD au 31 décembre 2014 sera déposé au plus tard le 20 mars 2015. Ce suivi, comme tous les autres reçus à ce jour, sera déposé sur notre site internet.

Ainsi, la Régie attendra ce suivi qu'elle traitera de manière administrative, tel que prévu aux décisions mentionnées en titre, et n'entend donc pas nommer une formation de trois régisseurs à ces fins.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

c.c.

Me Éric Fraser

M^e Hélène Sicard M^e Éric David

Tour de la Bourse, Case postale 001 800, rue du Square-Victoria, 2^e étage, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2 **Téléphone : 514 873-2452, p. 225** Sans frais : 1 888 873-2452 Télécopieur : 514 873-2070

www.regie-energie.qc.ca